

## UNE LANGUE NATIONALE

# Des luttes incessantes

---

*Il n'est sans doute pas de peuple chez qui le rapport à la langue soit aussi intime, aussi prégnant, aussi éloquent que chez le peuple québécois.*

*La lutte pour la langue française se confond avec l'histoire du Québec depuis la Conquête : en vérité, on peut tenir que le combat pour la survivance a été essentiellement le combat pour la langue.*

*Un peuple comme le nôtre défend sa langue mais en même temps c'est sa langue qui le défend et il arrive qu'il puise dans la reconnaissance de la fragilité de sa langue un regain de vigueur pour lui assurer les conditions minimales de la survie.*

- Jean-Marc Léger. L'Action nationale, mars 1999.

À cause de sa **situation géographique en Amérique** et de sa **situation minoritaire à l'intérieur du Canada**, le Québec doit continuellement mettre en place des mesures précises et énergiques s'il veut maintenir une culture française vivante en Amérique du Nord.

Le Québec doit composer avec un environnement continental massivement anglophone : en Amérique du Nord, plus de 300 millions de personnes parlent et utilisent quotidiennement l'anglais. L'influence des États-Unis, qui s'étend aussi à l'échelle internationale, est une donnée que nous ne pouvons soustraire de l'équation. Dans ce monde de libre échange, de réseaux informatiques et de communications universelles, le Québec doit continuer à affirmer sa différence et sa volonté de vivre en français en Amérique du Nord.

Cependant cette différence est menacée de l'extérieur et de l'intérieur, parce que nous sommes aussi englobés dans un système politique qui s'appelle le Canada, lequel assure aux anglophones et à leur langue les droits du majoritaire, et interdit aux autorités du Québec de prendre les moyens de défendre cette différence. Cela était prévisible dès la création du Canada en 1867 et a été confirmé en 1982 lors du rapatriement de la Constitution.

Les efforts du gouvernement du Québec pour faire du français la langue de la société québécoise se sont continuellement heurtés à la volonté du gouvernement fédéral de « bilinguiser » le Québec par toutes sortes de moyens : légaux, juridiques, constitutionnels et politiques. Tour à tour, la **Loi sur les langues officielles** prônant le bilinguisme, la **politique de multiculturalisme** qui instaurait la notion d'égalité entre toutes les cultures, et l'adoption de la **Loi constitutionnelle de 1982**, sont venues atténuer ou carrément neutraliser de nombreux articles de la Charte de la langue française. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982, la Charte de la langue française y est assujettie en pratique (bien que non approuvée par le Québec).

**Le gouvernement du Québec n'est pas maître de sa politique linguistique, puisqu'il doit respecter les critères établis par le Canada.**

Cette situation est inacceptable puisqu'elle empêche un gouvernement démocratiquement élu de choisir tous les outils nécessaires pour assurer, non seulement la sauvegarde de la langue française, mais aussi pour en étendre l'utilisation à tous les domaines de la vie collective.

Depuis toujours parler de la question linguistique au Québec c'est parler de la survie d'un peuple d'expression française qui se bat depuis 250 ans pour conserver sa langue et sa culture. Il ne s'agit donc pas d'un sujet parmi d'autres. Il est question ici de vie ou de mort. Le peuple qui a découvert ce coin d'Amérique, l'a défriché, l'a aménagé, a le sentiment qu'il lui appartient et qu'il ne doit pas le laisser disparaître dans le grand ensemble canado-américain.

Vivre en français en Amérique du Nord en ce début du III<sup>e</sup> millénaire exige une vigilance constante et une volonté forte tant les forces qui nous poussent vers l'anglais sont, elles, pressantes. Seul peuple d'expression française en Amérique du Nord, les Québécoises et Québécois sont placés dans la délicate situation où, contrairement à l'Europe, la vaste majorité de leurs voisins a comme langue d'usage l'anglais. De surcroît, les États-Unis sont la première puissance non seulement économique et militaire, mais aussi culturelle du monde. Nous ressemblons à la souris qui doit partager la couche de l'éléphant.

Dans ces circonstances, le Québec est et sera toujours confronté à un environnement économique, politique, social et culturel massivement anglophone.

Devant cette réalité et compte tenu du cul-de-sac constitutionnel dans lequel nous nous trouvons, la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie croit plus que jamais que « le meilleur amendement à la Charte de la langue française, c'est la souveraineté du Québec. »

## L'impact de la loi constitutionnelle de 1982

Depuis 1982, la Charte de la langue française est assujettie à la Loi constitutionnelle canadienne. Cet assujettissement a démontré, après plusieurs jugements, que le gouvernement du Québec n'est pas maître de sa politique linguistique, car il doit respecter les critères fixés par le Canada.

Entre autres, le Québec n'est pas libre de se soustraire aux dispositions de l'article 133 du *British North America Act*, qui lui impose le bilinguisme dans la **législation** et la **justice**. Il ne peut pas davantage adapter le système scolaire aux réalités du Québec moderne, en faisant abstraction des privilèges garantis aux catholiques et aux protestants par l'article 93 de cette même loi et reconfirmés par l'article 29 de la Loi constitutionnelle de 1982. Il ne peut pas non plus se soustraire aux exigences de l'article 23 de cette même Constitution illégitime de 1982, adoptée sans son consentement, qui lui impose non seulement des règles en matière de langue d'enseignement, mais également en matière de structures scolaires.

Les obstacles sont nombreux et d'autant plus infranchissables quand le seul moyen juridique de se soustraire à certaines dispositions de la Constitution canadienne est la clause dérogatoire, conçue afin de permettre aux pouvoirs politiques de tenir compte de situations particulières. Or s'il est une situation particulière au Québec, c'est bien celle de la langue française. Malheureusement la clause dérogatoire n'est pas le remède universel au cancer qui ronge la Charte de la langue française depuis son adoption en 1977. Elle ne peut pas, notamment, être utilisée pour déroger aux articles énumérés plus haut, qui ont un impact considérable sur la politique linguistique québécoise.

Il est clair aujourd'hui qu'une des principales raisons ayant motivé l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 était la volonté du Canada d'empêcher le français de devenir la langue de la société québécoise et, par conséquent, de l'État, des lois, de l'affichage et d'une bonne partie du système d'éducation.

**Le Québec ne peut donc atteindre ses objectifs en matière linguistique tant et aussi longtemps qu'il reste subordonné à l'État fédéral. Toute politique linguistique qui reste soumise aux lois constitutionnelles canadiennes sera donc toujours incomplète.**

Pour que le français soit véritablement la langue de l'État et de la loi, donc la langue officielle, le Québec doit se libérer de l'article 133 du *British North America Act*. Pour que l'école québécoise soit adaptée aux besoins d'intégration d'une société où se vit la diversité, le Québec doit se libérer de l'article 93 de la Constitution de 1867 ainsi que des articles 23 et 29 de la Loi constitutionnelle de 1982. Pour que le Québec soit vraiment un État francophone, il faut que cessent la promotion de la pseudo « identité bilingue canadienne » ainsi que l'appui inconditionnel de l'État fédéral aux groupes de pression qui s'opposent au caractère français du Québec, comme le permet l'application de la Loi fédérale sur les langues officielles sur son territoire.

## La Loi canadienne sur les langues officielles

La Loi canadienne sur les langues officielles a été adoptée en 1969. L'objectif de cette loi était « d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de droits et de privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales. »

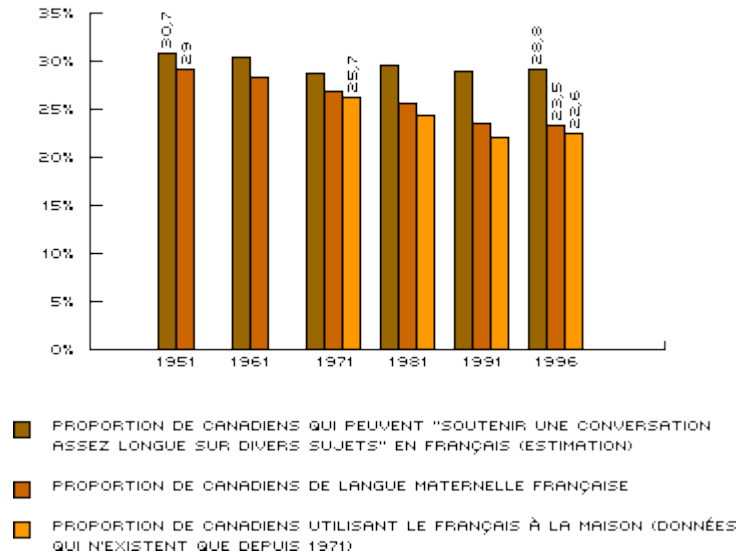
En effet, le Secrétariat aux langues officielles a pour mandat de « favoriser au sein de la société canadienne la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais » (art. 2b), mais également de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et d'appuyer leur développement, ainsi que de promouvoir la pleine connaissance et l'usage du français et de l'anglais » (art. 41 à 45). Et cela sans compter l'article 43 qui demande au Secrétariat d'État « d'encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais » et « d'encourager et d'aider les organisations, associations et autres organismes à refléter et à promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada. »

Que le gouvernement fédéral restreigne la portée de sa loi à sa propre administration restait dans les limites du tolérable, pour un gouvernement québécois qui cherchait à faire du français la langue commune de tous les Québécois. Mais encourager la **bilinguisation** de champs de compétence provinciale en utilisant le Commissaire aux langues officielles manifeste une volonté certaine de placer l'anglais et le français sur un pied d'égalité et, par conséquent, de **bilinguiser** toujours plus le Québec.

Jean-François Lisée a produit un graphique qui nous permet d'évaluer les effets de la *Loi canadienne sur le bilinguisme* en relation avec la langue française. Ce qu'il constate c'est qu'après plus d'un quart de siècle d'application de cette loi, le caractère francophone du Canada diminue. La submersion des francophones fait des progrès incontestables et l'apprentissage du français par les anglophones, bien que louable, n'arrive pas à camoufler correctement la chute du français.

**Tableau I**

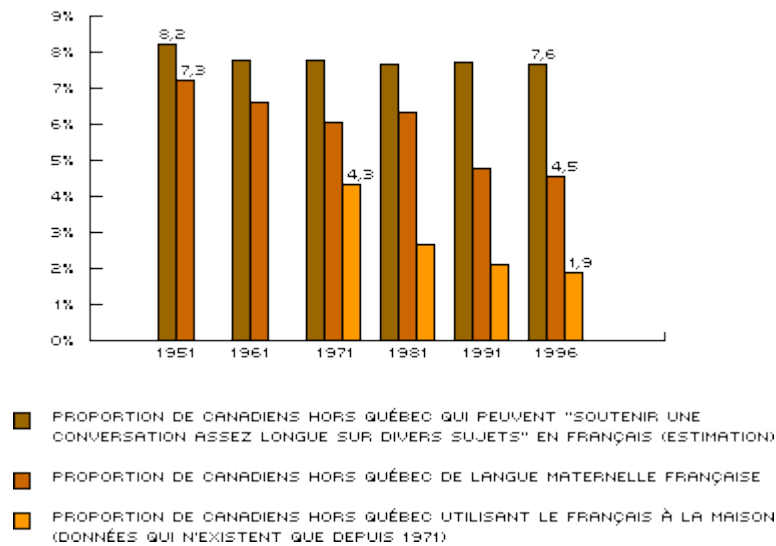
UN CANADA PLUS BILINGUE?  
L'EFFET TRUDEAU: UN BILAN GLOBAL, 1951-1996  
(CANADA Y COMPRIS QUÉBEC)



LISÉE, Jean-François. *Sortie de secours. Comment échapper au déclin du Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000, p.134

**Tableau II**

UN CANADA PLUS BILINGUE?  
L'EFFET TRUDEAU: UN BILAN GLOBAL, 1951-1996  
(CANADA HORS QUÉBEC)



LISÉE, Jean-François. *Sortie de secours. Comment échapper au déclin du Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000, p.135

Cette offensive fédérale est venue maintenir la confusion chez plusieurs et accentuer la promotion de la langue anglaise, qui n'avait pas besoin d'un tel support au Québec pour continuer à fleurir, vu le contexte

nord-américain. Pire, on peut prétendre que cette politique de bilinguisme d'Ottawa favorise plutôt le maintien de l'anglais comme langue de travail et d'intégration. Par cette politique, bon nombre de Québécois se sentent légitimés de parler uniquement l'anglais. La Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie croit que ces lois et la politique du multiculturalisme sont non seulement un frein à la francisation du Québec, mais qu'elles favorisent l'épanouissement de l'anglais plutôt que du français, langue que l'on voudrait voir devenir normale et commune pour tous les citoyens.

Non content d'être en complète contradiction avec l'esprit de la Charte de la langue française, le gouvernement fédéral est allé beaucoup plus loin : en étendant le bilinguisme au-delà de l'administration fédérale, il a envahi plusieurs champs de juridiction québécoise.

Le Québec doit se défendre constamment contre la politique linguistique fédérale, qui cherche à nous imposer le modèle du bilinguisme institutionnel et qui tend à renforcer la division de notre société en deux communautés linguistiques concurrentes. La division institutionnelle ou même symbolique du Québec en deux groupes linguistique (et deux seulement) nous semble dangereuse, aussi bien pour la cohésion de la société québécoise que pour une juste reconnaissance de sa diversité culturelle. Elle fait obstacle à l'objectif de faire que le français soit effectivement la langue commune, en même temps qu'elle tend à laisser croire qu'il n'y aurait au Québec que deux groupes linguistiques légitimes, les autres ayant la vocation de s'assimiler rapidement à l'un des deux premiers.

## Le français au Canada

« En ce qui concerne la protection du français, le fédéralisme canadien n'est pas un succès, loin de là. Avec une population de 7,4 millions d'habitants, le Québec constitue la principale société francophone en Amérique du Nord et compte près du quart de la population du Canada. Toutefois, quand on y regarde de plus près, deux phénomènes font que cette situation pourrait se détériorer au cours des prochaines décennies : la précarité du français et le déclin démographique.

Aux premiers jours de l'établissement du fédéralisme canadien, la plupart des provinces du Canada anglais ont retiré aux francophones leurs droits à l'éducation en français. Dès 1879, les partisans québécois de la Confédération se sont plaints de cette violation du « pacte juré entre les deux nationalités. » Après plus d'un siècle d'érosion de la langue française hors du Québec, la politique fédérale des langues officielles a prétendu redresser le sort des « minorités de langues officielles » (anglaise au Québec et française des autres provinces). Force est de constater que le mouvement d'assimilation des francophones s'est accéléré. « C'est la réalité de la vie » a commenté Jean Chrétien.

Les francophones du Québec représentent 90 % des francophones du Canada. Dans les provinces anglaises du Canada, le taux d'assimilation à l'anglais s'accélère, sauf au Nouveau-Brunswick, où il est néanmoins de 8 %. En Colombie-Britannique, il est de 71 % : cela signifie que pour 100 personnes ayant le français comme langue maternelle, seulement 29 utilisent encore le français à la maison. »<sup>35</sup>

---

<sup>35</sup> Parti Québécois. Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle, mai 2000.

### Taux d'assimilation linguistique de la population francophone au Canada

\* Le taux d'assimilation linguistique établit le pourcentage de personnes qui n'utilisent plus le français à la maison par rapport au nombre de personnes de langue maternelle française.

Les sources des données qui suivent sont disponibles au Secrétariat à la politique linguistique. - octobre 1999

**Tableau III**

LANGUE MATERNELLE	CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	ENSEMBLE DU QUÉBEC		MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	
		1971	1996	1971	1996
Français	Français seulement	74 %	66 %	62 %	53 %
	Français et anglais	26 %	34 %	38 %	47 %
Anglais	Anglais seulement	63 %	36 %	65 %	36 %
	Français et anglais	37 %	63 %	35 %	64 %
Autres	Français seulement	14 %	23 %	13 %	22 %
	Français et anglais	33 %	48 %	35 %	50 %
	Anglais seulement	36 %	19 %	36 %	19 %
	Ni français ni anglais	17 %	10 %	16 %	10 %

« Certains aimeraient nous faire croire que la situation du français au Québec ne nécessite aucune intervention et que le fédéralisme canadien est une protection pour le français au Canada. Ces gens seront probablement étonnés d'apprendre que les francophones représentaient en 1951 29 % de la population canadienne, qu'en 1971 ils ne représentaient plus que 27 % et qu'en 1991, ils ne comptaient plus que pour 24 %.

L'assimilation dans le reste du Canada fait des ravages chez les francophones. Cela veut dire concrètement qu'au bout de deux générations consécutives, la relève égale le quart des effectifs de départ. La force du français comme langue d'usage ne cesse de décroître dans l'ensemble du Canada. Sur un million de francophones hors Québec, le tiers ne parlent plus le français à la maison. La situation est encore plus critique dans les provinces de l'Ouest. Les Franco-Manitobains qui parlaient le français à la maison n'était plus que 25 000 en 1991, comparativement à 40 000 en 1971. La Saskatchewan et l'Alberta ont vu leurs effectifs baisser respectivement de 16 000 à 7 000 et de 23 000 à 20 000 entre 1971 et 1991. Ajoutons que, malgré une population francophone à 82 %, l'assimilation des francophones existe bel et bien au Québec, plus précisément dans l'Outaouais et dans l'Ouest de l'île de Montréal ; dans ce dernier cas, 6,9 % des francophones sont assimilés.

#### **Répartition de la population du Canada selon la langue d'usage**

\*La langue d'usage est la langue la plus souvent parlée à la maison.

Les sources des données qui suivent sont disponibles au Secrétariat à la politique linguistique. - octobre 1999

**Tableau IV**

	LANGUE D'USAGE	1971		1996	
Québec	Français	4 870 434	80,8 %	5 910 922	82,8 %

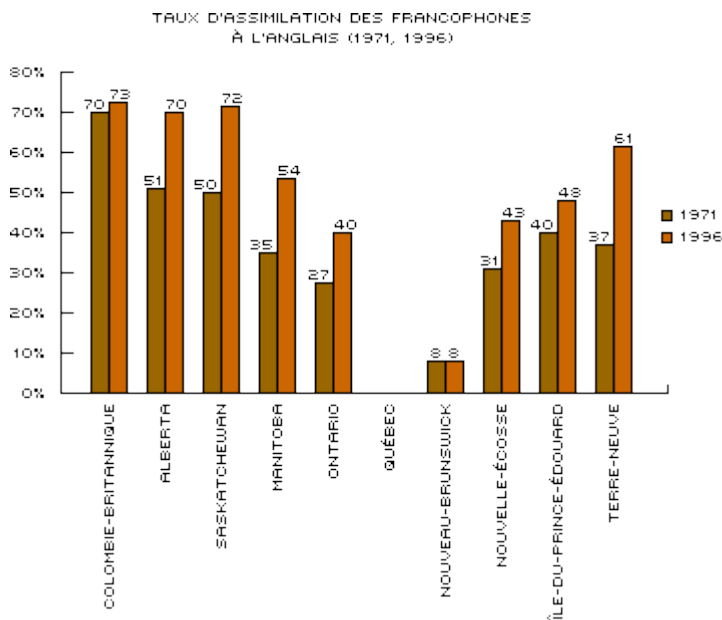
	Anglais	886 081	14,7 %	770 990	10,8 %
	Autres	271 249	4,5 %	456 883	6,4 %
Canada	Français	5 543 056	25,7 %	6 519 368	22,6 %
	Anglais	14 450 767	67,0 %	19 500 410	67,6 %
	Autres	1 574 487	7,3 %	2 826 982	9,8 %
Canada hors Québec	Français	683 784	4,4 %	629 531	2,9 %
	Anglais	13 566 406	87,3 %	18 733 974	86,3 %
	Autres	1 305 406	8,4 %	2 366 168	10,9 %
Colombie-Britannique	Français	10 923	0,5 %	18 622	0,5 %
	Anglais	2 027 327	92,8 %	3 221 692	86,5 %
	Autres	146 370	6,7 %	487 909	13,1 %
Alberta	Français	22 790	1,4 %	18 878	0,7 %
	Anglais	1 478 110	90,8 %	2 456 808	91,1 %
	Autres	126 974	7,8 %	221 140	8,2 %
Saskatchewan	Français	15 746	1,7 %	5 941	0,6 %
	Anglais	832 690	89,9 %	936 764	94,6 %
	Autres	77 804	8,4 %	48 522	4,9 %
Manitoba	Français	39 530	4,0 %	23 392	2,1 %
	Anglais	816 294	82,6 %	983 472	88,3 %
	Autres	132 425	13,4 %	106 934	9,6 %
Ontario	Français	354 343	4,6 %	311 854	2,9 %
	Anglais	6 555 342	85,1 %	8 989 987	83,6 %
	Autres	793 420	10,3 %	1 451 732	13,5 %
Nouveau-Brunswick	Français	199 252	31,4 %	225 131	30,5 %
	Anglais	430 866	67,9 %	508 574	68,9 %
	Autres	5 076	0,8 %	4 429	0,6 %
Nouvelle-Écosse	Français	27 614	3,5 %	20 913	2,3 %
	Anglais	753 457	95,5 %	875 638	96,3 %
	Autres	7 890	1,0 %	12 730	1,4 %
Île-du-Prince-Édouard	Français	4 466	4,0 %	3 095	2,3 %
	Anglais	106 844	95,7 %	130 789	97,2 %
	Autres	446	0,4 %	673	0,5 %
Terre-Neuve	Français	2 088	0,4 %	1 103	0,2 %
	Anglais	517 401	99,1 %	547 378	99,2 %

	Autres	2 610	0,5 %	3 311	0,6 %
Territoires du Nord-Ouest	Français	592	1,7 %	644	1,0 %
	Anglais	20 222	58,1 %	44 308	68,8 %
	Autres	13 992	40,2 %	19 514	30,3 %
Yukon	Français	129	0,7 %	554	1,8 %
	Anglais	17 470	95,0 %	29 351	95,4 %
	Autres	791	4,3 %	892	2,9 %

Ces chiffres illustrent clairement le fait que la langue française est en décroissance dans le reste du Canada et que sa place au Québec est fragile. C'est le français qui est en difficulté, pas l'anglais. »<sup>36</sup>

<sup>36</sup> Parti Québécois. Mémoire sur le projet de loi n° modifiant la Charte de la langue française, septembre 1996.

**Tableau V**



## La politique de multiculturalisme

« Parallèlement à sa loi sur le bilinguisme (Loi canadienne sur les langues officielles), le gouvernement canadien a mis en place une politique de multiculturalisme qui permet de « réduire la dualité canadienne à son aspect purement linguistique et d'affirmer que, même s'il y a deux langues officielles, aucune culture, par contre, ne possède de caractère officiel, et qu'aucun groupe ethnique n'a préséance sur un autre.

La politique canadienne du multiculturalisme est en complète contradiction avec la politique d'intégration du gouvernement du Québec, qui estime que l'intégration doit se faire sous l'angle de la citoyenneté, de l'appartenance à la société québécoise et du rapprochement de valeurs

communes. Le Canada cherche plutôt à préserver, à valoriser et à mettre en valeur le patrimoine multiculturel des Canadiens.

Cette politique va à l'encontre de toute l'approche « d'intégration dans un environnement culturel de langue française », que les gouvernements du Québec cherchent à favoriser depuis 30 ans. Depuis la fin des années 1960, le gouvernement fédéral a mené une offensive de taille aux plans constitutionnel, légal, juridique et politique pour « bilinguiser » le Québec, alors que le gouvernement de cette province cherchait par tous les moyens à franciser la société.

Loin de favoriser la présence du français, cette offensive fédérale est venue au contraire maintenir la confusion chez plusieurs et accentuer la promotion de la langue anglaise, qui n'avait pourtant pas besoin d'un tel support au Québec pour continuer à fleurir, vu le contexte nord-américain. Pire, on peut prétendre que cette politique de bilinguisme à tout crin favorise plutôt le maintien de l'anglais comme langue de travail et d'intégration de bon nombre de Québécoises et Québécois qui se sentent légitimés de parler uniquement l'anglais. »<sup>37</sup>

---

<sup>37</sup> Parti Québécois. Mémoire sur le projet de loi n° modifiant la Charte de la langue française, septembre 1996.

**Nous tenons à remercier l'Office de la langue française et Jean-François Lisée de nous avoir autorisés à reproduire leurs tableaux et graphiques.**

---